

Dossier suivi par : Emilie Leveau  
Mail : [e.leveau@inao.gouv.fr](mailto:e.leveau@inao.gouv.fr)  
Tél 02 40 35 82 32

N/Réf : EL/CB

Objet : PLU Rots (14)  
Modification N°1

Monsieur le Président  
Communauté Urbaine  
CAEN LA MER NORMANDIE  
16 Rue Rosa Parks  
CS 52700  
14027 CAEN cedex 9

Nantes, le 11 décembre 2024

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 5 novembre dernier, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, le projet de Modification N°1 du PLU de la commune de ROTS, arrêté par délibération du Conseil Communautaire.

La commune nouvelle de Rots est située dans les aires de production des appellations suivantes :

- Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Calvados » et « Pommeau de Normandie »
- Indication Géographique « Eau-de-vie de poiré de Normandie ».

Elle fait également partie de la zone des indications géographiques protégées (IGP) « Calvados » (vins), « Cidre de Normandie », « Porc de Normandie » et « Volailles de Normandie ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes :

Sept opérateurs sont identifiés sur la commune : 2 en production AOC « Calvados », 1 en AOC « Pommeau de Normandie » et 4 en IGP « Cidre de Normandie ».

Cette modification n°1 consiste à changer le zonage UF (équipement) et UG (habitat) afin de créer un secteur OAP dans le bourg de la commune historique de Rots. Cette modification permettra la création d'un projet intergénérationnel qui pourra accueillir 70 logements. Elle consiste par ailleurs à la modification de certains emplacements réservés.

Les enjeux agricoles définis lors de l'approbation du PLU ne sont pas remis en cause par cette modification.

Après vérification et analyse du dossier, l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation  
La Déléguée Territoriale



Cathy DUFOR